



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 18322

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les statistiques portant sur le nombre de cambriolages en France. En effet, le rapport de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales révèle, qu'en 2012, un cambriolage a lieu toutes les 90 secondes. Ce fléau qui a augmenté de 8,5 % l'an dernier, pour les habitations principales, est sous-estimé car seulement six ménages victimes sur dix portent plainte. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser les actions qu'il entend mener afin de faire baisser ces statistiques très inquiétantes.

Texte de la réponse

Lors de sa conférence de presse du 18 janvier relative à la politique de sécurité, le ministre de l'intérieur a souligné que les cambriolages constituent un problème majeur et appellent une réponse déterminée des forces de l'ordre. Poursuivant une tendance observée depuis 2009 (+ 4,40 % en 2009 ; + 1,54 % en 2010 ; + 5,46 % en 2011), l'année 2012 a en effet été marquée par une nouvelle hausse du nombre de cambriolages (352 626 faits, soit + 5,79 %), qui résulte essentiellement de l'augmentation des cambriolages de résidences principales (219 074 faits, soit + 8,45 %). Cette situation est préoccupante car les cambriolages constituent une délinquance particulièrement traumatisante pour les victimes, atteintes dans leur intimité. Le ministre de l'intérieur a fait du renforcement de la lutte contre les cambriolages, notamment de résidences principales, l'un des objectifs prioritaires fixés aux forces de l'ordre pour 2013, notamment pour démanteler les équipes de malfaiteurs, souvent étrangères, spécialisées dans la délinquance sérieuse et itinérante. De nouvelles initiatives vont être prises suivant trois axes. Le recours aux moyens de la police technique et scientifique va être systématisé car les prélèvements de traces sont une des clés de l'élucidation. La coordination entre la police et la gendarmerie dans le cadre des cellules anti-cambriolages et des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages va être intensifiée, pour mener des actions au plus près des réalités locales et développer l'efficacité opérationnelle. Une réflexion sur le niveau de protection des habitations est également utile, ainsi qu'en témoignent les résultats encourageants obtenus avec le développement de la prévention dans les commerces (- 5,2 % de cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers en 2012). Une conférence d'experts et de praticiens (policiers, gendarmes, magistrats, assureurs, industriels de la sécurité...) se réunira au premier semestre pour examiner les grands enjeux (modes opératoires, filières de recel, etc.) et établir un plan national d'action contre les cambriolages. Dans l'agglomération parisienne (Hauts-de-Seine, Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), qui a connu une augmentation de 3 % des cambriolages en 2012, un plan d'action spécifique a été lancé le 8 mars, autour de trois axes de travail. La prévention est renforcée, au moyen notamment de prises de contact avec les bailleurs, les riverains et les commerçants, mais aussi en développant des actions de communication sur les pratiques à adopter afin de limiter les risques. Par ailleurs, des opérations de sécurisation sont menées à partir de l'analyse des faits constatés, dans les lieux et aux horaires les plus sensibles. Enfin, l'action judiciaire est renforcée en conjuguant l'exploitation opérationnelle des modes opératoires, l'amélioration des performances de la police technique et scientifique et la centralisation des procédures au sein des services spécialisés de police (service d'investigation transversale de la préfecture de police de Paris, etc.). De façon plus générale, la lutte

contre les cambriolages sera renforcée par les mesures adoptées par le Gouvernement en matière de sécurité. Ainsi en est-il de la mise en place des zones de sécurité prioritaires, dont plusieurs en zone de gendarmerie, et de l'augmentation des effectifs de la police et de la gendarmerie nationales, à raison de 500 postes supplémentaires créés chaque année sur le quinquennat. Le caractère souvent transnational de cette délinquance, impliquant en particulier des réseaux criminels originaires d'Europe orientale, nécessite également que la coopération entre les Etats, les justices et les polices criminelles des pays concernés soit consolidée et approfondie. Tel a été le sens du déplacement effectué en Roumanie en septembre dernier par le ministre de l'intérieur. La lutte contre cette délinquance passe aussi par la prévention et l'opération « tranquillité vacances », qui joue un rôle important, doit se poursuivre. Dans ce domaine comme dans d'autres, le ministre de l'intérieur mène une action déterminée, fondée sur la proximité et l'efficacité, avec pour objectif d'améliorer sur le fond et dans la durée la sécurité quotidienne des Français.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18322

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1478

Réponse publiée au JO le : [11 juin 2013](#), page 6151